

# Modalités

## D'INTERVENTION

L'EMGP intervient à la demande des structures médico-sociales ou des organismes intervenant dans la prise en charge de la personne âgée : EHPAD<sup>1</sup>, UPAD<sup>2</sup>, maison de retraite, foyer logement, SSIAD<sup>3</sup>, MAIA<sup>4</sup>, Sarthe autonomie, médecin traitant, etc :

> Sur tout le département de la Sarthe

> Sur simple appel téléphonique  
auprès du secrétariat de l'EMGP

02.43.43.51.36

L'EMGP n'intervient pas à la demande de particulier ou de médecin généraliste hors structure.

1. **EHPAD** : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
2. **UPAD** : Unité pour Personnes Âgées Désorientées
3. **SSIAD** : Services de Soins Infirmiers À Domicile
4. **MAIA** : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie

## ADRESSE

EPSM de la Sarthe  
Équipe Mobile de Géronto-Psychiatrie  
Bâtiment L'Orée  
72703 ALLONNES

## RENSEIGNEMENTS

☎ 02.43.43.51.36  
✉ emgp@epsm-sarthe.fr

Ouvert du lundi au vendredi  
🕒 De 9h à 17h

# EMGP

## ÉQUIPE MOBILE DE GÉRONTO- PSYCHIATRIE



## SES MISSIONS

*C'est quoi ?*

La prise en charge des personnes âgées présentant des troubles psychiatriques se développe au sein d'une filière départementale de psychiatrie de la personne âgée mise en œuvre par l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de la Sarthe.

Cette filière dispose :

D'un service d'hospitalisation complète doté d'une unité

D'un hôpital de jour

De deux Centres d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)

Depuis juillet 2012, une **Équipe Mobile de géronto-psychiatrie** complète ce dispositif. Elle est installée au sein du service de psychiatrie de la personne âgée.

**01 ACCOMPAGNER**

Les différents partenaires face aux situations de crise :

- Les soignants
- Les aidants
- Les médecins généralistes référents du patient dans les structures médico-sociales

**02 ÉVALUER**

- La situation clinique
- Le contexte
- Les ressources thérapeutiques disponibles

**03 PROPOSER**

- Une aide au diagnostic (clinique, environnemental...)
- Un avis techniques, une réflexion sur la pratique
- Une orientation adaptée

**04 SENSIBILISER & INFORMER**

Sur la prise en charge spécifique de la personne âgée souffrant de troubles psychiques

*L'équipe soignante*

Sous la responsabilité d'un médecin psychiatre, chef de pôle et d'un médecin, chef de pôle, l'équipe soignante est composée d'un psychiatre, d'infirmiers(ères) spécialisés(ées) et d'un psychologue.